



Doc. 16422
24 juin 2026

La pornographie violente: un test pour les droits humains

Amendement¹ n° 18

M. Rónán MULLEN, Irlande, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, remplacer les mots «contenus extrêmes et violents peuvent avoir sur les individus» par les mots suivants:

«contenus pornographiques, en particulier lorsqu'ils sont extrêmes et violents, peuvent avoir sur la santé mentale et sexuelle, le bien-être et la sécurité des individus, ainsi que sur les couples, les familles»

Note explicative

Il existe une somme considérable d'éléments démontrant les effets de la consommation de pornographie sur la capacité des individus à atteindre la maturité sexuelle et à nouer des relations affectives et sexuelles respectueuses.

Déposé par:

MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
GRAF Martin, Autriche, CEPA
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CEPA
KAUFMANN Malte, Allemagne, CEPA
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CEPA
LIBICKI Jan Filip, Pologne, PPE/DC
MITREA Dumitrina, Roumanie, CEPA
SÁNCHEZ GARCÍA José María, Espagne, CEPA
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA
VASILEVSKA Ivanka, Macédoine du Nord, PPE/DC
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

1. 2026 - Troisième partie de session

